



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

AUG 19 1992

UN/SA COLLECTION

A/47/380
14 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 69 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 14 août 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Bulgarie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 69 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent

(Signé) Svetlomir BAEV

* A/47/150.

ANNEXE

Déclaration publiée par le Ministère bulgare des affaires
étrangères le 10 août 1992

Encore sous le coup du choc provoqué de par le monde par les nouveaux témoignages d'actes de cruauté commis contre la vie et la dignité humaines dans le territoire de l'ancienne Yougoslavie, le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie est amené à déclarer ce qui suit :

Tout en condamnant une fois de plus avec la dernière énergie et sans nuance ces actes qui constituent un déshonneur pour l'Europe, le Ministère des affaires étrangères estime que la communauté mondiale n'a plus le droit de différer la mise en oeuvre de mesures résolues et efficaces en vue de mettre un terme aux crimes perpétrés dans le voisinage immédiat de la Bulgarie.

Aussi la Bulgarie juge-t-elle réalistes et utiles les propositions que le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. George Bush a faites le 6 août au Colorado et qui tendent à arrêter une stratégie commune en vue de mettre fin au conflit yougoslave et à faire en sorte qu'il ne s'étende pas à d'autres parties de la région, y compris aux pays voisins.

La Bulgarie se félicite de ce que la proposition qu'elle avait avancée il y a plusieurs mois et qui tendait à déployer des observateurs internationaux le long des frontières occidentales du territoire bulgare en vue de prévenir l'extension du conflit ait trouvé un écho auprès du Président Bush. Le Ministère des affaires étrangères déclare par la présente que la Bulgarie est disposée à accepter le déploiement sur son territoire d'observateurs civils si la communauté internationale en décidait ainsi.

La Bulgarie juge opportun l'appel lancé par le Président des Etats-Unis pour que soit maintenu l'isolement économique et politique du régime de Belgrade jusqu'à ce que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU soient pleinement appliquées.

Les événements survenus dans l'ancienne Yougoslavie ont confirmé la justesse de l'approche de la diplomatie bulgare consistant à reconnaître toutes les républiques qui ont déclaré leur indépendance par les moyens constitutionnels. L'importance de cet acte sur le plan international réside en ceci qu'il reconnaît l'indivisibilité et l'intégrité territoriale de ces Etats et leurs frontières souveraines prévenant ainsi toute tentative de les démembrer ou de les phagocytter.

Pour le Ministère bulgare des affaires étrangères, la prochaine conférence internationale sur la Yougoslavie qui doit s'ouvrir à Londres le 26 août 1992 revêt une grande importance en ce qu'elle pourrait offrir un cadre qui permette non seulement de trouver une solution au conflit mais également de replacer les nouvelles réalités en Europe orientale et méridionale dans le cadre des principes et mécanismes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La Bulgarie est prête à concourir à tous efforts politiques entrepris dans ce sens au niveau international.
